

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision n° N 2019-10 du 6 juin 2019 portant fin de fonction à l'Établissement français du sang

NOR : SSAK1930341S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;
Vu la décision n° N 2016-15 du 25 avril 2016 du président de l'Établissement français du sang nommant Mme Sylvie GROSS aux fonctions de personne responsable intérimaire de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de personne responsable intérimaire exercées par Mme Sylvie GROSS à compter du 14 juin 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et sera notifiée au directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 6 juin 2019.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS